

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURNEVILLE-SAINTE-CROIX (Eure)**



SEANCE DU 8 MARS 2016

Membres afférents au conseil municipal : 24

En exercice : 24

Présents : 20

Date de convocation : 03.03.2016

Date d'affichage : 17.03.2016

L'an deux mil seize, le huit mars à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bourneville-Sainte-Croix, sous la présidence de Madame PRESLES Gwendoline, Maire.

Présents : Mme PRESLES Gwendoline Maire, Mme DURAND Josselyne, M. ROMAIN Patrice, Mme RIDEL Nadège, M. CERISIER Thomas, M. MOTHU Paul et Mme FIQUET Annie Adjoints au Maire, Mme LE BRETON Odile, Mme CREVEL Martine, Mme MAILLARD Martine, Mme BERNIER Guylène, Mme NIBREU Marie-Cécile, M. DELAMARE Gilles, M. BESNARD Alain, M. DESRUES Gilles, M. VEREECKE Laurent, M. MATHIEU Florian, M. CAVALIN Christophe, M. DESPREZ Patrick et M. FLANDIN Julien.

Absents excusés : M. LANNOY Didier, M. MAUROUARD Jean, Mme HEUTTE Catherine et Mme LEMAITRE Nathalie

M. Didier LANNOY a donné pouvoir à M. Paul MOTHU pour voter en son nom

M. Jean MAUROUARD a donné pouvoir à Mme Josselyne DURAND pour voter en son nom.

Mme Nathalie LEMAITRE a donné pouvoir à Mme Odile LE BRETON pour voter en son nom

Mme Nadège RIDEL a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2016

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2016-19

TARIFS

LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Madame le Maire propose de maintenir à l'identique les tarifs de location des salles communales de la commune nouvelle, sises route d'Aizier à Bourneville et chemin de la Mairie à Sainte-Croix-sur-Aizier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de location des salles communales comme suit :

➤ **SAINTE-CROIX-SUR-AIZIER**

	Habitant de la commune	Habitant hors commune
Vin d'honneur demi-journée en semaine	50 €	75 €
1 jour en semaine de 9h à 19h	100 €	120 €
Week-end	180 €	220 €

A ces prix s'ajoute la consommation d'électricité à partir des indices relevés au compteur et selon le tarif TTC en vigueur.

La vaisselle est comprise dans le tarif.

➤ **BOURNEVILLE**

	Habitant de la commune	Habitant hors commune	Association communale ou intercommunale Forfait annuel	Association Hors commune
Vin d'honneur	100 €	150 €	50 €	150 €
Week-end	250 €	400 €	50 €	400 €
Location sans utilisation de cuisine	50 €	100 €	50 €	100 €
Réunion pour société et entreprises	Tarif unique de 250 €/jour			
Salle des associations	50 €/jour			

A ces prix s'ajoutent, les consommations d'électricité et de gaz à partir des indices relevés aux compteurs soit le tarif TTC en vigueur et la location de la vaisselle.

PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS AU TITRE DES ACTIVITÉS

Madame le Maire informe que les salles communales sont également mises à disposition de différentes associations au titre des activités sportives ou culturelles durant la période scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer cette mise à disposition selon les tarifs suivants :

- Associations communales : gratuit
- Associations non communales : 200 €/an

TARIFS DES CONCESSIONS DE TERRAIN DANS LES CIMETIÈRES COMMUNAUX

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'harmoniser les tarifs des droits de concession des cimetières de la commune nouvelle, afin de ne pas créer de « déséquilibre » dans les demandes dues à cet écart de tarification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant des droits de concession dans les cimetières communaux aux tarifs suivants :

- 15 ans 150 €
 - 30 ans 250 €
- pour une concession dans le cimetière de Bourneville et Sainte-Croix-sur-Aizier

FRAIS DE GARDE POUR LES ANIMAUX ERRANTS

Madame le Maire rappelle que les services municipaux capturent régulièrement des animaux errants signalés sur la commune, qui a l'obligation de recueillir ces animaux errants. La commune dispose d'un chenil pour les accueillir. Passé un délai d'une journée, des frais de garde sont facturés aux propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe les tarifs de frais de garde pour les animaux errants sur la commune et placés au chenil communal comme suit :

➤ Pour les chiens

1 jour de frais de garde (1^{ère} et 2^{ème} catégorie) : 14 €

1 jour de frais de garde : 10 €

➤ Pour les chats

1 jour de frais de garde : 5 €

- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Délibération n° 2016-20

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PRÉSENCE VERTE 27

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les personnes âgées ou handicapées de la commune peuvent bénéficier d'un service de télésécurité via Présence Verte.

Madame le Maire propose que la commune nouvelle maintienne la participation financière auprès des bénéficiaires de ce service comme cela existait déjà pour les communes de Bourneville et de Sainte-Croix-sur-Aizier, tout en l'harmonisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de passer une convention de partenariat avec Présence Verte
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention
- décide de verser une participation à raison de 5,50 € sur l'abonnement mensuel.

Délibération n° 2016-21

INDEMNITÉS DES RÉGISSEURS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux régies de recettes ont été créées au sein de la commune nouvelle comme suit :

- location des salles communales, régisseur principal : Mme Morgane BACHELET et régisseur suppléant Mme Céline VIGOR
- location du Tennis communal, régisseur principal Mme Sandrine GATINET et régisseur suppléant Mme Céline VIGOR

Madame le Maire explique qu'une indemnité de responsabilité est allouée aux régisseurs de recettes et susceptible d'être allouée aux régisseurs suppléants de recettes relevant des organismes publics et propose que cette disposition soit mise en place.

Vu l'avis favorable du comptable et considérant que le montant moyen des recettes encaissées mensuellement ne dépasse pas la première tranche 1 220 € ce qui, passé ce montant obligerait les régisseurs à prendre une assurance à titre personnel,



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer au taux de 100 % prévu par la réglementation en vigueur les indemnités de responsabilité attribuées aux régisseurs d'avances et de recettes de Bourneville-Sainte-Croix qui remplissent les conditions énoncées par l'arrêté du 3 septembre 2001
- de verser les indemnités prévues annuellement aux régisseurs titulaires sur la base de 100% du taux fixé ;
- de verser les indemnités prévues annuellement aux mandataires suppléants sur la base de 50 % du taux fixé ;
- d'inscrire au budget la dépense

Délibération n° 2016-22

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

Madame le Maire propose expose de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe afin de répondre à l'avancement de grade d'un adjoint technique de 2^{ème} classe de la commune. Le CAP a émis un avis favorable le 14.01.2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à compter du 9 mars 2016, à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires
- de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 12 heures hebdomadaire
- d'inscrire la dépense au budget

Délibération n° 2016-23

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'AD'AP

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux nécessaires à la mise en accessibilité des établissements recevant du public sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et propose par conséquent de présenter un dossier de demande de subvention sur la base d'un montant total de travaux s'élevant à 9 880,25 € HT au titre de la programmation 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de présenter un dossier de demande de subvention pour la commune nouvelle Bourneville-Sainte-Croix dans le cadre de la programmation 2016 de la DETR,
- inscrit au budget primitif 2016 la dépense d'un montant de 9 880,25 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux de l'agenda d'accessibilité programmée validé par la préfecture.

Délibération n° 2016-24

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR
POUR LE CENTRE TECHNIQUE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de création d'un centre technique, délibéré en 2015, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et propose par conséquent de

présenter un dossier de demande de subvention sur la base d'un montant total de travaux s'élevant à 330 274 € HT au titre de la programmation 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2016 de la DETR,
- inscrit au budget primitif 2016 la dépense d'un montant de 330 274 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du Centre Technique.

Monsieur DELAMARE s'étonne d'un tel montant de travaux pour un centre technique. Madame le Maire lui répond que cette somme comprend le bâtiment, le terrassement, les voiries et réseaux ainsi que la clôture du terrain.

Délibération n° 2016-25

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE CENTRE TECHNIQUE</p>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de création d'un centre technique est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département de l'Eure et propose par conséquent de présenter un dossier de demande de subvention sur la base d'un montant total de travaux s'élevant à 330 274 € HT au titre de la programmation 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2016,
- inscrit au budget primitif 2016 la dépense d'un montant de 330 274 € HT.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du Centre Technique

Délibération n° 2016-26

<p style="text-align: center;">DEMANDE D'AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU CENTRE TECHNIQUE</p>

Madame le Maire rapporte que dans le cadre des engagements du programme municipal, il a été prévu la création d'un centre technique.

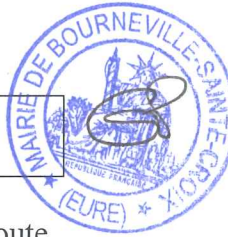
Madame le Maire précise que lors de la commission DETR de février fixant les conditions d'acceptation de certains dossiers, il était obligatoire d'avoir retenu un maître d'œuvre. La création d'un centre technique relève de cette condition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de lancer un Marché à Procédure Adaptée portant sur la maîtrise d'œuvre du centre technique,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché,
- d'inscrire la dépense au budget de la commune

Délibération n° 2016-27

**INSTALLATION D'UN POTEAU INCENDIE ROUTE DE PONT-AUDEMER
ET DEMANDE DE SUBVENTION**



Madame le Maire informe que M. LECOEUR Hervé propriétaire de la station-service, route de Pont-Audemer a reçu la commission sécurité de la société TOTAL. Le rapport de visite fait apparaître que la défense incendie la plus proche se situant à 235 mètres de la station n'est pas conforme en terme de distance, elle ne doit normalement pas excéder 200 mètres.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation d'installer un poteau incendie « route de Pont-Audemer » afin de répondre aux exigences réglementaires. De plus, cela permettra de sécuriser au mieux cette partie de la commune. Après consultation auprès des services de la SAUR, il est possible de poser ce poteau incendie à 180 mètres de la station-service.

Madame le Maire présente le devis de la SAUR qui s'élève à un montant de 2 755,09 € HT soit 3 306,11 € TTC et précise qu'elle fera une demande de subvention au titre des réserves parlementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis de la SAUR pour un montant de 2 755,09 € HT,
- autorise Madame le Maire à faire une demande de subvention,
- dit que la dépense sera inscrite au budget

Délibération n° 2016-28

TRAVAUX D'ISOLATION DE LA MAISON COMMUNALE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de procéder aux travaux d'isolation extérieure de la maison communale de la commune déléguée de Sainte-Croix-sur-Aizier dont le montant s'élève à la somme de 25 454,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise pour un montant de 25 454,20 € HT ces dits travaux,
- dit que cette dépense sera imputée au budget 2016

QUESTIONS DIVERSES

Mme NIBREU Marie-Cécile demande quand sera faite la ligne blanche en agglomération « route de Pont-Audemer ».

Madame le Maire informe que la ligne blanche sera faite prochainement soit au bénéfice d'une intervention de traçage commandé par la Communauté de Communes à Tocqueville, soit après réception d'un devis auprès de l'entreprise SIGNATURE.

M. CAVALIN Christophe demande comment obtenir une carte pour utiliser le tennis communal.

Madame le Maire informe que pour obtenir une carte annuelle ou horaire il faut s'adresser à Mme GATINET Sandrine au secrétariat de Mairie de la commune déléguée de Sainte-Croix-sur-Aizier ou à Mme VIGOR Céline.

Mme FIQUET Annie informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique aura lieu courant mai 2016 au sujet de la mise en place d'une mutuelle communale. Elle va rencontrer jeudi 10 mars à 10h00 Mme STALIN, conseillère municipale de Quillebeuf-sur-Seine, pour obtenir différentes informations sachant que la commune de Quillebeuf sur Seine a déjà mis en place cette mutuelle.

Mme le Maire informe que la commission communale d'action sociale sera convoquée afin de préparer un questionnaire qui sera distribué aux habitants de Bourneville-Sainte-Croix.

Mme le Maire informe que la réception de chantier des travaux des appartements communaux situés « Grande Rue » sera programmée prochainement suite à la visite de Qualiconsult. De plus, quelques travaux restent à faire par le personnel communal.

Mme MAILLARD Martine demande si le Docteur BENEULT Dany va continuer d'exercer. Mme le Maire n'a pas d'information à ce sujet.

M. DELAMARE Gilles demande la date des travaux de réfection de la « Route de Tocqueville ».

Mme le Maire informe que M. VALLEMONT, propriétaire de la mare chemin du Manoir, mare qui était susceptible de recevoir les eaux pluviales de la chaussée, après traitement, craint que cela ne fasse perdre de la valeur à sa parcelle et est revenu sur son accord verbal.

A ce jour, une négociation est en cours pour l'acquisition de l'emplacement réservé n°27 au PLU chez Mme CREVEL afin d'y installer un débourbeur ou un bassin de récupération des eaux pluviales en amont de l'installation existante. Les travaux de réfection des 400 mètres de voirie « Route de Tocqueville » sont estimés à 348 000 €, financés par la Communauté de Communes.

M. DELAPIERRE André demande que soient comblés les nids de poule dans son impasse (Impasse du Bois), près de la route du stade.

M. VEREECKE demande si on a prévu d'acheter une « raquette » afin d'identifier les animaux errants. Mme le Maire lui répond qu'effectivement, cela avait été prévu mais resté sans suite. Une demande de prix sera faite.

Mme NIBREU Marie-Cécile demande si les locataires du Presbytère ont une place de stationnement réservée sur le lotissement. Mme le Maire précise que non.

M. CAVALIN Christophe informe que les panneaux d'entrée de village sont en mauvais état. Mme le Maire informe qu'elle va demander à la direction des routes de faire le nécessaire, d'autant plus qu'il faut les modifier.

M. MATHIEU dit qu'un camion-citerne contenant de l'alimentaire stationne devant chez lui depuis deux week-end et demande à ce que cela lui soit interdit. Madame le Maire lui répond que ce sont des places de stationnement et que par conséquent, ce chauffeur est dans son bon droit même si cela occasionne une gêne.

Mme le Maire propose de se positionner dans le planning des balades à la fraîche 2016 pour le 22 juin et de réfléchir à un parcours qui traverserait Bourneville et Sainte-Croix-sur-Aizier.

Mme MAILLARD Martine informe des inondations à répétition du chemin des Boursis et les nuisances olfactives générées par le stockage extérieur de blé au silo DUMESNIL. M.



ROMAIN Patrice informe qu'un rendez-vous est prévu courant mars 2016 avec M. DUMESNIL pour trouver des solutions aux problèmes.

Mme le Maire mentionne la fermeture d'une classe au groupement scolaire du SIVOS de Brotonne à la rentrée prochaine.

Mme le Maire informe que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie le 19 février 2016 pour examiner les amendements soumis au vote pour le futur schéma Départemental de Coopération Intercommunal. Faute de majorité des deux tiers des votants, c'est finalement la proposition initiale de M. le Préfet qui a été adoptée. La nouvelle intercommunalité réunissant les quatre communautés d'Amfreville-la-Campagne, Bourgtheroulde, Quillebeuf-sur-Seine et Roumois Nord doit être effective au 1^{er} janvier 2017. Cette nouvelle intercommunalité réunira 66 communes et plus de 50 000 habitants.

Mme le Maire informe que le samedi 12 mars 2016 à 14h30 sera organisée une cérémonie pour la dénomination du stade municipal « René MILLET ».

Séance levée à 20h50

Gwendoline PRESLES

Josselyne DURAND

Patrice ROMAIN

Nadège RIDEL

Thomas CERISIER

Paul MOTHU

Annie FIQUET

Martine MAILLARD

Odile LE BRETON

Christophe CAVALIN

Marie-Cécile NIBREU

Alain BESNARD

Florian MATHIEU

Laurent VEREECKE

Guylène BERNIER

Gilles DELAMARE

Martine CREVEL

Gilles DESRUES

Julien FLANDIN

Patrick DESPREZ

